

BRIGNAC



Infos n° 48



2° semestre 2019

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 4	Les Informations Communales
Page 11	Le Mot des Associations
Page 14	Les Informations Diverses
Page 22	Les Informations Communautaires
Page 27	Un peu d'Histoire
Page 30	Etat Civil 2019
Page 31	Hommage
Page 32	Dates à Retenir

Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,
de 14 h 00 à 17 h 30.**

 : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :
mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet :
brignac.bzh

Permanence du Maire :

Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h 00

Permanence du 1^{er} Adjoint :

**Le samedi des semaines paires
de 14 h 00 à 15 h 00**

**Le Maire
Et le Conseil Municipal
Vous présentent leurs
Meilleurs Vœux pour 2020**

**Ils seraient heureux
De vous recevoir
Lors de la Cérémonie des Vœux
Qui se déroulera le :**

**Dimanche 5 janvier 2020
A 11 h 00
Salle « le Verger »
à Brignac**

Edito



Cette année 2019 se termine après un été très chaud, le manque d'eau commençait à devenir inquiétant pour l'agriculture et la nature, mais l'automne qui se termine a inversé la tendance avec de nombreuses chutes d'eau qui perturbent notre habitat rural, ayons une pensée pour les départements du sud-est de la France très touchés par les pluies diluviennes.

Au moment où j'écris cet article, la France connaît une grande sociale dans plusieurs domaines comme celui des travaux publics, de l'agriculture, de la réforme des retraites, etc... Nous ne pouvons qu'espérer que ce climat s'apaise dans l'année qui arrive.

Notre intercommunalité continue la mise en place de services ou l'élargissement de ceux existant, notamment avec la création du Réseau Intercommunal de Voyage à la demande (notre commune étant concernée), mais aussi un réseau de covoiturage et tant d'autres que vous pouvez retrouver sur le site ploermelcommunaute.bzh.

Les services techniques étaient assurés par Ploërmel Communauté en début d'année, à la fin du premier trimestre ceux-ci ont cessé et ont été repris par la commune de Mauron qui doit en être remerciée. Cela nous permet comme d'autres communes, de pouvoir assurer les travaux courant d'entretien de tous nos espaces publics.

En ce qui concerne notre commune les dossiers en cours concernant les travaux engagés sont en phase de finalisation mais aussi clos pour d'autres.

2020 étant une année d'élections municipales, je ne peux que laisser le choix à la nouvelle équipe qui sera élue en mars, de décider pour les travaux futurs qu'elle souhaitera mettre en œuvre.

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée pour l'école Marie-Louise Gastard qui voit son effectif se maintenir et un renouvellement de son parc de matériel.

Je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

*Votre Maire
Martial Le Breton*



Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 3 Juillet 2019

Absents : D. HAGUET pouvoir à O. MAHO, M. JEGO

Secrétaire : M. PIEDERRIERE

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Sont nommés à la commission mixte des services techniques de Mauron : Titulaire : M. Martial LE BRETON et suppléante Mme Maryvonne PIEDERRIERE.

- L'entreprise CALOU-TP de Saint-Nolff est retenue pour un montant de 10 432.00 € HT afin de réaliser les travaux du ruisseau de la Ville au Lo.

- Dans le cadre de la démolition de la maison « Mc Elhinney » à la Noë, les entreprises DE KERPEZDRON de Ménéac pour 7 800.00 € HT et Patrice HAMON de la Ferrière pour 7 408.75 € HT sont retenues.

- L'entreprise POMPEI de Saint Léry est retenue pour les travaux d'empierrement d'un chemin au Kerminy pour un montant de 4 262.20 € HT.

- Il est décidé l'acquisition d'un défibrillateur auprès de BROCELIANDE MEDICAL de Ploërmel pour un montant de 1 859.72 € HT.

- Le Budget annexe « Lotissement de l'Orée du Bois » est adopté.

- La subvention suivante est accordée :

- Collège Mme de Sévigné de Mauron (2 voyages) : 2 X 40.00 € (Subventions versées directement aux familles)

- Il est décidé de verser une participation de 250 € à l'académie en vue du projet bibliothèque pour l'école Marie-Louise GASTARD, en contrepartie un crédit de 1 500 € minimum sera alloué à l'école par l'académie.



Le 9 octobre 2019

Absents : D. HAGUET, M. JEGO

Secrétaire : B. DUVAL

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Dans le cadre de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données Personnelles) il est décidé de signer une convention d'accompagnement par le Centre de Gestion du Morbihan et de nommer celui-ci délégué à la protection des données communales.

- Dans le cadre de la mise en place du SIG (Système d'Information Géographique) une convention va être signée avec le Pays de Ploërmel pour la numérisation des documents d'urbanisme et une avec Ploërmel Communauté dans le cadre d'incorporer ces documents dans son SIG, qui sera accessible à nos services.

- La modification des statuts de Morbihan Energies est approuvée.

- Les indemnités des élus seront indexées sur l'indice maximal de la fonction publique territoriale.

- Une parcelle de 46m² du terrain du lotissement, ne pouvant être incorporée à aucun lot, sera vendue à M. et Mme LE BRETON Martial, tous les frais étant à leur charge.

- Une motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie est adoptée afin de lutter contre l'éloignement des services de proximité.



Les séances du Conseil Municipal sont publiques

Tout citoyen intéressé peut y assister

Par ailleurs, le registre des délibérations est consultable en Mairie





Les Informations Communales

Les Travaux Divers

Les travaux du Bourg sont maintenant terminés, les services du département ayant réalisé la nouvelle couche de roulement et l'ancien transformateur a été démolì.

Le lotissement « L'Orée du Bois » est quasiment terminé, il ne reste plus que l'engazonnement à réaliser dès que les conditions climatiques le permettront.

Les travaux de curage de fossés pour cette année ont concerné les points sensibles repérés au fil du temps : la route de Coefféro à la départementale de Saint Briec de Mauron, Kerbugant et la Marglas. Plusieurs traversées de route ont été réalisées : à Coefféro, Kerbugant, la Ville au Lô.

En ce qui concerne le curage du ruisseau du chemin de la Ville au Lo, celui-ci a été reporté à la demande du SMBGO.

La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments recevant du public a commencé par l'aménagement des toilettes de la salle « Le Verger ». Tout le matériel ayant été reçu, les

diverses préconisations imposées ont été réalisées en intérieur, celles concernant les extérieurs seront réalisées dès que le temps le permettra. (Traçages, panneaux,...)

Une remise aux normes de la chaufferie de la salle « Le Verger » sera effectuée par l'entreprise Jallu de Saint Méen le Grand.

La démolition de la maison « Mc Elhinney » sera réalisée à la fin du délai des divers arrêtés nécessaires pour respecter la loi en matière de péril.

Un défibrillateur a été installé à la mairie sur la façade principale, son acquisition a été financée par un don de l'association les Dyn'amics suite à sa dissolution, vous trouverez plus d'informations sur ce sujet dans la suite de ce numéro.



Commémoration du 11 novembre 1918

Comme plusieurs autres pays, la France commémore le 11 novembre, date de la signature de l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre Mondiale en 1918....

Depuis 1922, cette date est en France une Fête Nationale fériée qui commémore la victoire et la paix.

Comme chaque année la commémoration s'est déroulée devant le monument aux Morts Place du Souvenir, une gerbe a été déposée par René et Martial, un hommage à tous les Morts pour la France, en particulier pour nos Brignacois.

Martial Le Breton, Maire a dans son discours rappelé: « *Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage aux soldats français, aux hommes qui sont partis de nos villages en quittant leur famille pour rejoindre le front et les troupes au combat, certains ne sont pas revenus.*

Avec la même émotion, je souhaite que nous rendions hommage également à tous les soldats français qui œuvrent partout dans le monde dans les opérations à hauts risques et qui mettent leur vie en danger pour les mêmes

valeurs que celles que la France a portées par le passé ».

Fidèles à nos commémorations, nous avons pu compter sur un détachement de nos amis pompiers de Ménéac venus rendre les honneurs à nos disparus.

Nous n'étions pas nombreux à l'occasion de cette cérémonie, si importante pour la démocratie et la liberté des peuples et transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations.

Après ces quelques moments passés ensemble, s'être recueillis dans le silence, et avoir écouté les messages, le verre de l'amitié était offert par la Municipalité.



Le Repas des Aînés

Le dimanche 29 septembre Martial LE BRETON, Maire et les membres de la commission des AÎNÉS de BRIGNAC, accueillait au restaurant « La Maison de Manon » 58 convives de 65 ans et plus, pour partager le repas annuel de la municipalité.

Dans son mot de bienvenue Martial LE BRETON saluait les doyens de la commune ;

Marie LE ROY 92ans et Maurice LEFRAS 84ans

et accueillait la seule "petite nouvelle" Annie GAUDAIRE

« Une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quitté depuis l'an dernier Lucie, Albert et Daniel et ceux qui n'ont pu se joindre à nous parce que leur santé ne leur permettait pas de se déplacer.

Comme vous avez pu le remarquer, notre rendez-vous annuel a changé de nom, il ne s'appelle plus le repas du CCAS mais le « Repas des Aînés »

Le CCAS ne fonctionnait que pour le repas annuel, ce qui impliquait la réalisation d'un budget indépendant de celui de la commune et le versement d'une subvention municipale pour financer ce repas. A partir du 1^{er} janvier 2019 nous étions obligés de nous munir de certificats électroniques pour la télétransmission des actes et documents comptables, ce qui engendrait des frais supplémentaires importants.

C'est pourquoi, le conseil municipal lors de la séance du 2 novembre 2018, a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018. Une commission composée des anciens membres du CCAS dénommée Commission du repas des Aînés a vu le jour ».

Nous remercions les jeunes de notre commune, Alan, Yaelle et Louan qui nous ont interprété quelques chansons de toutes générations, en finissant par du slam apprécié et repris par toute l'assemblée, espérons pour l'année prochaine leurs présences ainsi que celle de nos autres jeunes. Deux amies accordéonistes nous ont accompagnés pendant ce repas « mitonné » par le Chef Nicolas et servi par le sympathique Mickaël. L'après-midi s'est terminé dans la bonne humeur.

Merci à nos aînés pour ces retrouvailles.

Nous vous donnons rendez-vous le **27 septembre 2020**.

Notez et retenez cette date, en souhaitant toujours plus de participants pour faire la fête.



*Les membres de la Commission des Aînés vous souhaitent
UN JOYEUX NÖEL et vous présentent leurs MEILLEURS VŒUX pour 2020*



Les Elections Municipales 2020

Les élections Municipales 2020 auront lieu :
le 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars pour le 2^{ème} tour.

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.



Les Dyn'Amics

L'association les Dyn'Amics qui a animé de nombreuses festivités sur la commune durant des années, était en sommeil depuis un certain temps, a été dissoute.

Par l'intermédiaire de son Président, elle nous a fait part de son intention de verser à la commune le solde de ses comptes, dans l'optique que cet argent participe au bien être des Brignacois.

Chose faite puisque la commune s'est ainsi dotée d'un défibrillateur qui a été installé sur la façade de la mairie et accessible à tous.

Pour ce qui est de l'utilisation du reliquat de ce don, le Conseil Municipal réfléchira dans les temps qui viennent, à l'utilisation judicieuse de celui-ci afin que chacun d'entre nous puisse en profiter.



Merci à tous les membres de cette association qui a dynamisé Brignac, pour ce don.



La Maison de Manon

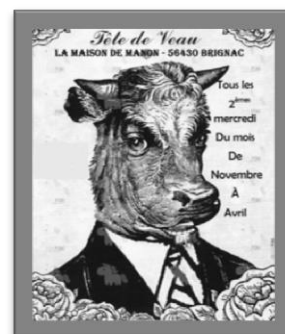


Fermeture

Du **lundi 24 février 2020** au **lundi 9 mars 2020** inclus

Du **lundi 29 juin 2020** au **lundi 6 juillet 2020** inclus

Nous vous rappelons que de **novembre à avril**,
Notre **TÊTE DE VEAU** vous est proposée le **2^{ème} mercredi** de chaque
mois
(*Pensez à réserver*)



L'Ecole Marie-Louise Gastard

Le **lundi 2 septembre**, les enfants avaient remis leur cartable sur le dos pour retourner à l'école et ainsi retrouver les copains et les jeux éducatifs qu'offre l'école de Brignac aux petits.

L'effectif de l'Ecole est de 14 élèves présents à la rentrée, répartis de la toute petite section à la grande section, uniquement les maternelles ; les 6 CP étant cette année de nouveau avec les autres niveaux à l'Ecole de la Ville aux Oies encadrés par Janik à St Briec de Mauron, soit 18 primaires. Ces deux écoles forment le RPI Brignac-St Briec de Mauron : regroupement pédagogique intercommunal, permettant à chaque commune de conserver son école et de fait toute la vitalité et le dynamisme qui va avec.

Dans le cadre du PEL (Pôle Educatif Local) mené par Ploërmel Communauté auprès de toutes les

écoles du nouveau territoire de Ploërmel, les élèves bénéficient de deux interventions dans différents domaines soit sportif, culturel ou environnemental.

A l'école Marie-Louise Gastard, il a été choisi un atelier musique dispensé par une professeure de l'école de musique de Mauron et un atelier scientifique mené par un animateur sur la thématique de l'eau en co-intervention avec l'enseignante.



Eveil Musical



En partenariat avec l'Inspection, d'autres projets ont vu le jour et sont menés sur toute l'année avec des moments de formation sur le temps hors scolaire. Développer une démarche de scientifique est le projet phare en sciences, en mettant les enfants en situation d'observation de la nature, de la biodiversité qui les entourent et en les incitant à expérimenter : faire des expériences à partir d'hypothèses qui sont vérifiées. En parallèle, des échanges entre les élèves, l'enseignante et un scientifique de Rennes 2 ont lieu une fois par période en visio-conférence. On lie les sciences et les nouvelles technologies numériques qui sont les outils d'aujourd'hui pour exister et être reconnu. Développer la confiance en soi des élèves est un autre point fort mené au travers du théâtre en travaillant sur un conte choisi en commun avec d'autres écoles : « Hansel et Gretel ». Les élèves vont s'imprégner de morceaux choisis pour les théâtraliser en voix et surtout expression du corps pour faire passer des intentions. Ceci va permettre aux élèves de prendre conscience de l'empathie et de l'accroître pour fortifier



le développement de la coopération prend tout son sens dans une classe à multi-niveaux, assurer des responsabilités, aider les autres, expliquer ce qui a été compris.

Sinon les projets récurrents du RPI se poursuivent tel que le jardin, le Marché d'automne, le Marché de Noël pour lequel des ateliers de bricolage ont eu lieu dans les deux écoles, sur le temps scolaire et hors scolaire, avec la coopération de parents d'élèves auprès des enfants. Ce sont des moments de création artistique très appréciés par les enfants que ce soit par les techniques utilisées ou le thème de Noël qui est porteur de sens.



leur bien-être et ainsi prendre du plaisir dans les apprentissages. Développer l'acte de lire est le pilier de cette année scolaire et des autres à venir. Il s'agit à chaque période scolaire d'étudier une œuvre littéraire et de la déployer sous plusieurs angles afin que les très jeunes élèves soient acteurs de leur lecture. Il s'agit également d'instaurer un quart d'heure de lecture quotidienne durant lequel enseignant et élèves sont en situation de lecteur autonome sans être dérangés par les autres. C'est effectivement un rituel privilégié par les élèves, durant lequel ils choisissent leur livre et le lisent en adoptant la posture de la maîtresse par mimétisme. Et enfin, poursuivre

Et en cette fin d'année, décembre s'est achevé par l'Arbre de Noël, le jeudi 19, à Brignac cette année, journée féérique et tant attendue par les enfants. Le matin, les élèves se sont rendus à Cinélaac à Ploërmel, pour aller voir « La Reine des neiges ». Cela s'est fait dans le cadre du réseau avec les élèves de l'Ecole du Taureau Bleu de Concoret. Ensuite, tous les élèves du RPI Brignac-St Brieuc de Mauron se sont retrouvés le midi pour partager le repas de Noël. L'après-midi a



été consacré à répéter les chants et à faire des jeux. Enfin, le soir à 18h30, des élus, des habitants, des amicalistes, des grands-parents et les parents des deux communes, sont venus à la salle « Le Verger » de Brignac pour assister au spectacle de chants de Noël entonnés par les élèves, coiffés d'un bonnet rouge. Suite à cela, le Père Noël est venu, en personne ! Chargé de cadeaux et friandises qu'il a distribués aux enfants émerveillés avec plein d'étoiles dans les yeux. Certains très jeunes étaient émus de le rencontrer et de l'embrasser pour la première fois. La soirée s'est clôturée par un pot de l'amitié agrémenté de petits gâteaux confectionnés par les élèves. Durant cette soirée très conviviale, le tirage au sort du panier garnis a eu lieu faisant un heureux gagnant. Un grand merci aux deux Municipalités, aux Amicales Laïques, aux personnes investies pour la vie des deux écoles et bien sûr au Père Noël !

D'autre part, les deux écoles ayant déposé chacune, un projet pédagogique pour étoffer leur fond de livres de bibliothèque ont eu la très bonne nouvelle d'apprendre par le

biais des mairies qu'elle avait été retenues au titre des écoles rurales. Ainsi, chacune a investi dans des livres à hauteur de 2.650 € somme versée aux mairies pour chaque école. En contrepartie, les mairies s'étaient engagée chacune à hauteur de 250 € pour du mobilier de bibliothèque. Plan bibliothèque soutenu par l'Education Nationale en milieu rural.

Et enfin, les deux écoles sont investies dans le renouvellement du matériel informatique qui devenait obsolète et donc inutilisable. Une dotation particulière soutenue à 50% par l'état a déjà permis de renouveler du matériel et d'acquérir des tablettes avec des logiciels spécifiques à l'éducation qui se déploient dans l'apprentissage des gestes graphiques, les calculs, la lecture,...

Une autre tranche d'investissement en matériel informatique va se faire en 2020 par le biais du PEL de Ploërmel Communauté. Et oui, un vrai soutien numérique pour l'éducation des jeunes !

PS : Conserver vos journaux, magazines, publicités et autres feuilles imprimées, colorées, écrites pour un collectage de papier qui se fera au cours du premier trimestre 2020, vous pouvez les apporter à l'Ecole ou à la Mairie -> merci de votre soutien : « tout en faisant un geste pour la planète, vous faites un geste pour l'Ecole ! »



*Joyeuses fêtes
de fin d'année
à tous,
petits et grands*





Le Mot des Associations

La Société de Chasse

Encore pratiquement un semestre d'écoulé depuis le dernier numéro du journal, c'est le moment de vous parler un peu de nos activités.

Pour commencer, la société de chasse remercie les propriétaires terriens qui nous autorisent à pratiquer notre loisir sur leurs terres, landiers, bois...

Bonne année de réussite et de santé à vous, ainsi qu'aux autres habitants de la commune...
Une année 2019 qui se termine.

La saison de chasse a débuté le 15 septembre, avec des battues organisées les deux premiers dimanches, comme les saisons précédentes. (Aucune autre chasse n'était autorisée durant ces deux jours). Peu de prélèvements lors de ces journées (1 chevreuil et 2 renards).

La population de renards a nettement régressé, avec la maladie qui persiste encore.



Le blaireau ne se voit pas souvent la journée, mais est quand même bien implanté sur certains secteurs.



Le chevreuil est bien présent sur toute la commune ainsi que sur les communes limitrophes, c'est peut-être le seul gibier qui pour le moment, se porte bien et se reproduit normalement.



La chasse au lièvre (en battues) était ouverte du 20 octobre 2019 au 24 novembre 2019, seulement 3 prélèvements, car c'est un

gibier assez vulnérable qui n'augmente pas au fil des années.

Les dégâts de sangliers (de passage) semblent moins importants cette année, malgré une récolte de maïs tardive suite aux intempéries.



La chasse au petit gibier à plumes (faisans, perdrix) est alimentée par des lâchers fréquents, car très peu ou aucune reproduction n'est enregistrée.



Le village de « la Ville Derré » et ses abords immédiats conservent encore quelques lapins, c'est le seul endroit à présent sur la commune.



Le nombre de chasseurs se maintient sensiblement avec l'arrivée d'un nouveau sociétaire de la commune cette saison.

Avis aux amateurs.

Le dimanche 1er mars 2020 ce sera le traditionnel repas de la société de chasse (à emporter) à retirer le dimanche midi à la salle « Le Verger ». Nous comptons sur vous nombreux à cette occasion, pour se rencontrer et échanger. Les tickets de réservation seront en vente auprès des chasseurs ainsi qu'au commerce local « La Maison de Manon » à partir de fin janvier jusqu'à fin février.

La saison de chasse se terminera le 29 février 2020.

Le Club des Genêts d'Or

Comme tous les ans, notre année a eu ses bienfaits et ses nouvelles tristes.
La première fût la disparition de Daniel Jehannet, puis celle de Josette Martin.

Nos activités du deuxième semestre ont permis de distraire ceux qui le désiraient.

Nous avons fait un après-midi récréatif le samedi 26 octobre 2019, avec la chorale de « Quai de l'Oust »; très belle prestation appréciée de tous les participants.



Puis notre Fest-Deiz habituel, beaucoup de présence et surtout énormément de remerciements; tout le monde a été ravi et notre Club a été félicité.

Il faut penser à remercier les bénévoles, car cela demande une implication avant, pendant et après toutes ces organisations.

Les groupes ça Ribote, Claude et Fan-Fan et la participation de Jean-Pierre Guelland ont permis une animation formidable.

La reprise du club est prévue le 8 janvier 2020
L'Assemblée Générale aura lieu le 22 janvier 2020.

Les Marchous d'Brigna

En cette fin d'année 2019 et malgré le froid qui arrive, les marchous sont toujours présents au rendez-vous du samedi matin !!

La 4^{ème} édition de notre randonnée pédestre a connu un énorme succès avec 114 marcheurs, de 4 ans à 81 ans !! Notre meilleure année depuis le lancement, alors continuons ainsi pour faire connaître de plus en plus Brignac et sa belle campagne.

Notre sortie fin juin à Bréhat fut une journée très sympathique, la visite de l'île a ravi les participants et l'ambiance était au

rendez-vous.

2020 débutera avec une nouveauté pour nos marchous, qui se retrouveront pour déguster la galette des rois. Ainsi, nous débuterons cette nouvelle année dans la convivialité, la chaleur humaine, la joie et la bonne humeur.

Comme tous les ans, nous participerons au lâcher de truites inter-associations ainsi qu'au vide grenier avec l'amicale Laïque.



*Tous les membres de
l'association vous
souhaitent de belles
fêtes de fin d'année
entourés de vos proches
et qui sait peut être une
jolie couche neigeuse !!*



Dès le lundi 2 septembre, l'Amicale Laïque a elle aussi comme les élèves, fait sa rentrée en offrant un café de bienvenu aux parents. Ainsi, dans la convivialité, chacun a échangé sur les vacances et les projets à venir. Pour les membres de l'association, il est important de créer ce lien privilégié avec les parents, afin que les enfants se sentent en sécurité et en confiance, afin de créer du plaisir pour mieux apprendre.

L'association assume un service important quant à la gestion administrative de la cantine. Elle gère les relations et les règlements de la cantine auprès de la société "Océane de Restauration" située à Mauron, confectionnant et livrant les repas à l'école (coût du repas : 1,90€ pour les toutes petites et petites sections et 3,20€ pour les autres niveaux). La secrétaire établit les factures chaque mois et la trésorière suit les encaissements et les factures mensuellement. A noter qu'il est possible désormais de régler la cantine par virement externe pour les parents, en faire la demande.

De par sa fonction, elle finance : les achats de jeux éducatifs, comme cette année une table et ses accessoires pour faire des expériences avec l'eau ou le sable et d'autres matériels divers pour les activités scolaires, les entrées des spectacles des enfants, l'achat de produits alimentaires pour les ateliers de cuisine à l'occasion des anniversaires des élèves et pour

la confection des petits gâteaux comme pour l'arbre de Noël.

Et en cette fin d'année, l'Amicale Laïque a pris en charge 50% du nouveau matériel informatique soit 2315 € sachant que l'autre partie était financée par l'Etat, car le projet pédagogique déposé par la directrice avait été retenu par l'Education Nationale au titre des écoles rurales.

Elle a également participé avec celle de St Briec de Mauron, à la tenue du Marché d'Automne le samedi 5 octobre à l'Ecole de Brignac et du Marché de Noël le dimanche 1er décembre à l'Ecole de St Briec de Mauron. Ce sont vraiment de belles petites manifestations au vu des collectes d'argent et surtout du passage des habitants. Habitants de chaque village qui font l'effort de se déplacer avec la bonne humeur et le plaisir de papoter autour d'un pot de l'amitié : preuve que tout ce monde est attaché à ses deux petites écoles rurales qui animent chaque bourg !

Le jeudi 19 décembre 2019 soirée de l'Arbre de Noël, parents et amicalistes bénévoles ce sont retrouvés à la salle « le Verger » à Brignac pour clôturer l'année 2019. C'est une façon de réunir des acteurs locaux pour les remercier de la dynamique qu'ils impulsent autour de leurs écoles de village tout au long de l'année scolaire, en témoignent les articles de journaux. Que tous en soient remerciés ici !

Cette année, le bureau de l'Amicale Laïque a été quelque peu modifié et se compose ainsi :

Présidente : Chloé Gillaizeau	Trésorière : Valérie Perrin	Trésorier adjoint : Laurent Robelet	Secrétaire : Armelle Ridard	Secrétaire adjointe : Paméla Posnic
---	---------------------------------------	---	---------------------------------------	---



*Les membres du
bureau vous
souhaitent à toutes
et tous de*

*Joyeuses Fêtes
De fin d'année et
Une Bonne Année
2020*





Informations Diverses

Salle « Le Verger »



Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	121.00 €	151.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	145.00 €	176.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	190.00 €	238.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	41.00 €	46.00 €

Noël 24 & 25/12	315.00 €	315.00 €
Jour de l'An 31/12 & 01/01	315.00 €	315.00 €
CAUTIONS Pour toutes les locations	207.00 € & 80.00 €	207.00 € & 80.00 €

RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient d'une location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

Le nettoyage de l'ensemble des locaux reste à votre charge. S'il s'avère que celui-ci n'est pas effectué correctement lors de l'état des lieux, le chèque de caution de 80.00 € sera encaissé.



l'Etang de la Maladrerie



Balade



La Pêche

Les cartes annuelles sont valables du
1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les cartes pour l'année 2020 sont en
vente auprès de :

M. MICHEL Alexandre

Lors de son passage sur les bords
de l'étang, aux tarifs suivants :

- Carte journalière : 2,00 €
- Carte annuelle : 20,00 €



Cimetière & Columbarium

Tarif des Concessions

Cimetière	30 ans	50 ans
	108.00 €	153.00 €



Columbarium	10 ans	20 ans	30 ans
Cavurne (4 places)			
Case monument (2 places)	300 €	550 €	750 €

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case	100.00 €
Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir	25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



Inscription sur la Liste Electorale

Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) les inscrit automatiquement sur les listes électorales :

- les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;
- les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
 - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France),
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
 - jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Le domicile

La preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal peut être établie par l'un des moyens suivants (justificatif le plus récent possible) :

- adresse portée sur la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- adresse portée sur un avis d'imposition, un bulletin de paie, un titre de propriété ;
- adresse portée sur une facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

La qualité de contribuable

Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.

La qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique

Possède cette qualité toute personne qui a, pour au moins la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions directes de la communes (payant ses impôts locaux dans la commune).

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans ;

- Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

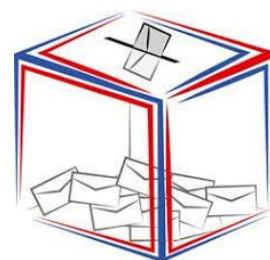
- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponible dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Documents à fournir	Précisions
Formulaire d'inscription	Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou en ligne
Pièce d'identité	Seuls la carte nationalité d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité. A défaut, vous devez fournir : • une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire). • Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité).
Justificatif d'attache avec la commune	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : • S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; • S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ; • Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans ; • Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité.

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

Pour pouvoir voter aux municipales 2020, vous devez en principe être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 7 février 2020.



**Que faire de vos couettes, oreillers, sacs de couchage usagés ?
Dormez sur vos 2 oreilles ...La déchèterie de Guilliers s'en charge...**

A partir du 2 décembre 2019, la déchèterie de Guilliers recycle vos couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas.

Le SMICTOM Centre Ouest, accompagné par l'Eco-Organisme agréé par l'Etat, « Eco-mobilier » organise la collecte et la valorisation / recyclage des meubles et éléments de meubles.

Les couettes, coussins et oreillers entrent désormais dans cette liste.

Depuis octobre 2018, figure sur l'étiquette de vente de ces produits le coût de l'éco participation qui participe au financement de ce nouveau service de tri.

En pratique, sur la déchèterie de Guilliers, vous déposez couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas dans des sacs de collecte transparents disponibles à côté du caisson mobilier.

Grâce à votre geste de tri, les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas retrouveront une seconde vie par recyclage en devenant des vêtements rembourrés ou des tatamis, par valorisation énergétique.

Le tri progresse avec vous.



**Redevance Incitative
Pensez-y !**

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...

Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2020 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique « facturation du service » sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest

<http://www.smictom-centreouest35.fr/>

2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un Rib récent, avant le 31 janvier 2020 à :

**SMICTOM Centre Ouest 35
5 ter rue de Gaël
35290 SAINT MEEN LE GRAND**

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1^{er} trimestre 2020. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26 www.smictom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.

La Sécurité Routière

La conduite sous les intempéries

Pluie, brouillard, neige, verglas... adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques. N'oubliez pas qu'en cas de pluie ou d'intempérie les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse, donc ralentissez ! Si les conditions météo sont trop extrêmes (forte neige, vents violents...) différez si possible votre déplacement.

Consultez l'état de la circulation routière avant de prendre le volant

Conseils généraux

En hiver

- **Avant de prendre la route** : il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.
- **Par temps de neige**. Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices. Entraînez-vous à les poser avant de partir ! Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars. Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.
- **Les plaques de verglas**. Sur les routes de campagne en hiver, elles sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.

La pluie

En cas de pluie une vitesse trop élevée peut entraîner des risques de dérapage et donc des accidents. La chaussée mouillée réduit l'adhérence des pneus. Adaptez votre vitesse à l'état de la route et allongez de façon significative la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

Le brouillard

Parce qu'il réduit de façon significative la visibilité, et notamment la perception des distances, le brouillard est particulièrement dangereux sur route.

- Si du brouillard est à craindre, voire s'il est annoncé, différez votre départ notamment si vous devez faire un trajet en rase campagne.
- N'oubliez pas que sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h.
- Réduisez votre vitesse en fonction du manque de visibilité et utilisez vos feux de brouillard.

En période hivernale

1° - Conseils aux piétons

Restez visible en portant un accessoire réfléchissant ou des vêtements de couleur claire : vous serez vu à 150 mètres.

Parents, préférez également des vêtements clairs pour vos enfants et des cartables avec dispositifs retro-réfléchissants.

Utilisez les passages protégés : celui-ci reste l'endroit le plus sûr pour traverser.

Traversez en toute prudence : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marchez sur le côté gauche de la



chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face. En traversant, regardez à gauche, à droite puis à gauche.

2° - Conseils aux automobilistes

Ralentissez à l'approche d'un passage piéton.

Respectez la priorité aux piétons.

Vigilance à l'approche d'un passage piéton.

Circulez les vitres sèches et désembuées : les reflets masquent la présence d'un piéton.

Restez distant : écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs.

Un décret modifie le code de la route pour laisser rouler les trottinettes électriques

Le conducteur :

- Doit être « âgé d'au moins 12 ans ».
- A l'interdiction de « pousser ou tracter une charge ou un véhicule » ou de « se faire remorquer par un véhicule ».
- Ne doit pas dépasser la vitesse de 25 km/h (amende jusqu'à 1500€).
- Doit porter les équipements : casque, gilet de haute visibilité (sur route hors agglomération dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h).
- En ville, doit rester sur les pistes cyclables lorsqu'elles existent.



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ménéac

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers adresse à la population de Brignac tous ses Vœux pour 2020 ainsi que ses remerciements pour l'accueil et la générosité témoignés lors du passage annuel pour les calendriers.

En 2019, comme tous les ans, nous avons organisé notre lâcher de truites du lundi de Pâques, le Moules/Frites et le Bal du 20 Juillet ainsi que notre couscous du mois de Septembre.

Nous avons également reconduit le lavage de voiture pour le Téléthon.

Merci à tous d'avoir participé à ces manifestations.

LE BUREAU

<i>Président :</i> Romain BOSCHET	<i>Secrétaire :</i> Cindy DORE	<i>Trésorier :</i> Julien HERVÉ
<i>Vice-Président :</i> Bruno JOUANNIC	<i>Secrétaire adjoint :</i> Yves PERANT	<i>Trésorier adjoint :</i> Anne RAFFRAY



Manoeuvre surprise
au foyer logement
de Ménéac
En collaboration avec
les Sapeurs-Pompiers
de Merdrignac et de
la Trinité Porhoët

Bonne et Heureuse Année

2020





Informations Communautaires

RIV Bus

Depuis le 1er septembre 2018 et à titre expérimental, votre service de transport en commun dessert les communes de Ploërmel, Taupont, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Guilliers, Evriguet, Saint-Brieuc-de-Mauron, Mauron, Néant-Sur-Yvel et Loyat.

Septembre 2019 : du nouveau !

Le réseau de bus étend ses services et propose un Transport à la demande pour les communes de **Brignac**, La Trinité-Porhoët, Ménéac et Mohon.

Comment ça marche ?

Réservez votre trajet la veille avant 16h par téléphone au 02 97 93 30 70 afin d'être amené vers un arrêt du réseau RIV bus.

Ainsi, les voyageurs sont pris en charge et déposés aux arrêts et heures indiqués sur le dépliant "**RIV à la demande**". Disponible à la mairie ou sur le site www.ploermelcommunaute.bzh

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

Programme de réhabilitation 2019-2021

Vous étiez déjà propriétaire de votre habitation au 1^{er} janvier 2011 et votre installation d'assainissement non collectif qui date d'avant octobre 2009, présente un risque sanitaire ?

Sur le territoire, les habitations ou bâtiments non desservis par le réseau d'assainissement collectif doivent être équipés d'une installation d'assainissement autonome permettant le traitement et l'évacuation de l'ensemble des eaux usées. Afin d'accompagner la réhabilitation des installations non-conformes, Ploërmel Communauté met en

œuvre un programme de subvention financé par l'[Agence de l'Eau Loire-Bretagne](#).

Ce programme de subvention concerne les installations réalisées **avant Octobre 2009**, qui d'après la conclusion du dernier contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) peuvent provoquer un risque sanitaire.

Pour bénéficier du programme de subventions, il est nécessaire d'être propriétaire de l'habitation ou du bâtiment raccordé depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 2011.

D'autres conditions fixées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne écartent certaines communes de ce dispositif.

Pour les usagers éligibles, le programme de subvention permettra une aide financière de 30% sur le montant total des études et des travaux, dans la limite de 8 500 € de dépenses réelles.

Ouvert sur 3 ans uniquement, de 2019 à 2021 le programme accepte un nombre de dossiers limité.

Pour vérifier la validité du dossier et avant toute démarche, les usagers concernés doivent prendre contact avec le SPANC de Ploërmel Communauté au 02 97 73 20 96 ou par mail à

spanc@ploermelcommunaute.bzh

Rendez-vous en rubrique SPANC du site Internet de www.ploermelcommunaute.bzh

Maison des Services Au Public

Maison de Services au Public

Les maisons de services au public sont des accueils de proximité ayant pour objectif de faciliter la plupart des démarches administratives des habitants. Trois Maisons de

services au public existent sur le territoire de Ploërmel Communauté : à Josselin, Mauron et La-Trinité-Porhoët ainsi qu'un service itinérant de proximité.

Missions des MSAP

Les Maisons de services au public relèvent d'un dispositif national permettant d'assurer un service de proximité et de faciliter les démarches administratives, notamment en matière d'e-administration.

Sur le territoire de Ploërmel Communauté, les MSAP de Josselin, Mauron et La-Trinité-Porhoët vous proposent une connexion Internet et vous accueillent pour :

- Assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé
- Faciliter l'accès à l'e-administration
- Fournir des renseignements administratifs
- Fournir des formulaires administratifs
- Accompagner les usagers dans la constitution d'un dossier
- Proposer si nécessaire, un rendez-vous avec les organismes, sur place, par téléphone ou en visio-guichet

**Les Maisons de Services au public
sont partenaires de plusieurs administrations et organismes publics :**

- **La Poste**
- **Pôle Emploi**
- **CPAM** - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **MSA** - Mutualité Sociale Agricole
- **CARSAT** - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail



- **CAF** - Caisse d'Allocations Familiales
- **CAD** - Centre d'accès au droit
- **CIBC** - Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
- **EAS** - Espace Autonomie Seniors
- **Mission Locale**
- **RSA** - Revenu de Solidarité Active
- **IPP** - Initiative Pays de Ploërmel
- **CESF** - Aide à la Gestion Budgétaire (Conseillère du CISA de Ploërmel Communauté)

Fonctionnement :

- Sur place, un agent intercommunal vous accueille et vous oriente dans vos démarches.
- Du matériel informatique et une connexion Internet sont à votre disposition pour photocopier ou scanner vos documents.
- Un espace de confidentialité vous permet également d'être mis en relation avec un conseiller, par téléphone ou en visio-conférence.

En complément du service de proximité offert par les Maisons de Services au Public, vous pouvez avoir besoin d'un accompagnement supplémentaire en informatique, vous permettant d'effectuer vos démarches en toute autonomie.

Pour vous y aider, des ateliers d'initiation et des rendez-vous e-inclusion sont proposés au sein des **Espaces Publics Numériques** de Ploërmel Communauté pour vous accompagner dans vos démarches, et/ou la recherche d'emploi.

ICI PLO.Com, un service mobile

En complément des MSAP de Josselin, Mauron et La-Trinité-Porhoët, un service mobile se déploie à l'ensemble du territoire sous le nom « ICI PLO.Com » comme Information Citoyenne Itinérante de Ploërmel Communauté.

Du lundi au vendredi, un agent MSAP sillonne le territoire à la rencontre des habitants, à bord d'un véhicule aménagé et connecté à Internet. Ce service mobile offrira les mêmes services habituels, à savoir : une information, un accueil et un accompagnement dans les démarches administratives.

► Planning ICI PLO.Com :

JOURS	SEMAINES PAIRES	SEMAINES IMPAIRES	HORAIRES
Lundi matin		Mohon Place de la mairie	9h30 – 12h15
Lundi a-m		Ménéac Parking mairie	14h – 16h45
Mardi matin	Brignac Parking mairie	Val d'Oust Place de la mairie	9h30 – 12h15
Mardi a-m	Évriguet Parking mairie	Guégon Place de l'église	14h – 16h45
Mercredi matin	Montertelot Parking mairie	Guillac Face à la mairie	9h30 – 12h15
Mercredi a-m	Monterrein Parking mairie	St Servant s/ Oust Parking mairie	14h – 16h45
Judi matin	Loyat Parking mairie	Gourhel Salle des fêtes	9h30 – 12h15
Judi a-m	Les Forges Place de l'église	Campénéac Place de la mairie	14h – 16h45
Vendredi matin	Guilliers Place de l'église	St Léry Parking mairie	9h30 – 12h15
Vendredi a-m	St Brieuc de Mauron Place de l'école	Tréhourentec Parking mairie	14h – 16h45

**Plus besoin de
se déplacer
ICI PLO.Com
Vient jusqu'à
vous.**



Osez la Mission Locale et Boostez Votre Avenir

Vous êtes motivé et souhaitez devenir acteur de votre vie ?
Votre solution, c'est aussi l'affaire de la Mission Locale !

Rencontrez un conseiller près de chez vous

Une équipe de 13 professionnels vous accueille avec bienveillance et détermination à Ploërmel ou sur les lieux de permanence : Guer, Josselin, la Trinité-Porhoët, Malestroit, Mauron, Ménéac et Sérent.

Nous vous proposons de saisir un jeu de clés adapté pour ouvrir les portes de votre avenir.

Avec près de 40 ans d'expérience,

La Mission Locale du Pays de Ploërmel veille sur les jeunes confrontés aux réalités d'un territoire en constante évolution.

Pour atteindre ces objectifs, différents outils d'accompagnement sont proposés aux jeunes comme :

- Le parcours personnalisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),
- Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- Le Parrainage,
- La Start'Apprentissage avec les CFA,
- L'opération Agir et Booster son quotidien,
- L'utilisation des outils numériques,
- La Garantie Jeunes.



La Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes permet d'accompagner les jeunes en situation de précarité sociale et financière vers l'autonomie par l'emploi au travers d'une démarche personnalisée et d'une garantie de ressources.

Depuis 2015, 221 jeunes en ont bénéficié.

D'une durée d'un an, la Garantie Jeunes contractualise un engagement réciproque entre la Mission Locale et le jeune dont l'éligibilité a été vérifiée en fonction de critères spécifiques.

Le parcours se caractérise par :

- Des ateliers aux thématiques variées pour une durée allant de 4 à 6 semaines ;
 - Un accompagnement personnalisé et individualisé ;
 - Une aide mensuelle de 490 € pour sécuriser le parcours sous réserve du respect de l'engagement.
- Cet accompagnement sur mesure est pour eux l'occasion de définir leur parcours professionnel.

Pour contacter :

La Mission Locale du Pays de Ploërmel

Tel : 02 97 73 57 00

ml-ploermel@mlceb.org

9 rue du Val à Ploërmel

Horaires :

Du lundi au vendredi à Ploërmel

8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

(Sauf vendredi : 17h)

Médiathèque Mauron de Ploërmel Communauté



Pour le mois de janvier : Exposition « C'est que du cinéma ! » et visionnage du dessin animé « L'hiver de Léon » de Pierre-Luc Granjon et Pascal Le Nôtre.

Démonstration de la malle prêtée par la Médiathèque départementale « Balbuciné » avec du matériel de cinéma. Lanterne magique, phénakistiscope, zootrope, flipbook, etc....

Pour le mois de février : « les masques vénitiens » et la Commedia Dell'Arte », une fabrication de masques est prévue à la médiathèque.

Pour le mois de mars : « Le slam » avec le pôle culturel

Pour le mois d'avril : Raconte-tapis « Un peu perdu » prêté par la MDM

Pour le mois de mai : « Bretagne et diversité », exposition en lien avec Bretagne en fête et Brocéliande nature.

Pour le mois de juin : « Les mots français d'origine arabe », exposition sur ce thème.

Horaires d'ouverture

Lundi	/	15 h – 18 h	Jeudi	/	16 h – 18 h
Mardi	/	16 h – 18 h	Vendredi	11 h – 13 h	16 h – 18 h
Mercredi	10 h – 13 h	14 h – 18 h	Samedi	10 h – 13 h	14 h – 16 h 30

LAËTITIA SALIC

Responsable Médiathèque Mauron

Rue de la libération

56430 Mauron

Tél. 02 97 22 99 35

lsalic@ploermelcommunaute.bzh

mediatheque.mauron@ploermelcommunaute.bzh

<https://www.ploermelcommunaute.bzh/se-divertir/culture/mediatheque-de-mauron-492.html>

Espace Public Numérique (EPN) à Mauron de Ploërmel Communauté

Ateliers thématiques – **sur inscription** :

Lundi : 16 h 30 – 18 h

Jeudi : 11 h – 12 h

Accès libres :

Lundi : 10 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 16 h 30

Mercredi : 14 h – 17 h

Jeudi : 14 h – 16 h

Vendredi : 9 h 30 – 12 h 30



Interlocuteur privilégié : **Armelle Bureau**

Place Henri Thébault

(Accueil territorialisé de Ploërmel communauté)

56430 Mauron

☎ 02 97 22 99 38

<https://www.facebook.com/cybercommunemauron>

<https://www.ploermelcommunaute.bzh/se-divertir/culture/espaces-publics-numeriques>





Un peu d'Histoire ...

Brignac, il y a 350 ans (1669)



Ils sont nés :

COUESBOT Jean
OLLIVOT Jullien
ESCHELART Jacquemine
LOHÉAS Guillaume
COCHON Perrinne

SOHIER Claude
MENIER Joseph
BOUESNARD Ollivier
CHAUMORCEL Pierre
CHAUMORCEL Anthoine

PENCOLLÉ Charles
TRAMENEUC Artur
MOREUL Jeanne
SYMON Françoise

Ils nous ont quittés :



MÉNAGER Gillette	55 ans	Ville au Lop
COCHON Charles	1 an	Perqué
Demoiselle A. de MARBEUF	40 ans	la Riaye Ménéac
ROUXEL Jullien	36 ans	Corbinaye
GUILLEMOT Thomas	50 ans	Kbugan
DES PRES Guillemette	3 mois	-
TRAMENEUC Jeanne	28 ans	Ville Moreux
ANDRÉ Pierre	-	Ville au Lop
MOREUL Mathurin	-	Couéfféro
OLIVOT Jullien	3 mois	-
ROUXEL Guillaume	80 ans	-

NOGUE Pierre	60 ans	la Touche
JUMEL Jan	40 ans	Ville Desré
COURTET Guillemette	40 ans	la Touche
MILSEN	-	-
MENIER Jacques	2 ans ½	
Guy	3 mois	Ville Desré

(Petit garçon trouvé exposé dans le cimetière de l'église, décédé chez Olivier Trameneuc, où il était charitablement nourri, allaité, par la femme dudit Trameneuc à la Ville Desré)



Ils se sont unis :

MOREUL Pierre - Vieux Ville, Brignac & DALIBOT Claudine - la Touche, Brignac
MENIER Pierre - Brignac & LE RAY Mathurine - la Ville aux Oies, St Brieuc de Mauron
PIRIO Raoul - Ménéac & GROSEIL Gillette - Folleville, Brignac



Brignac, il y a 250 ans (1769)



Ils sont nés :

GROSEIL Pierre	Folleville	FOLIART Yvone	Folleville
TRILLARD Tobie	Corbinaie	THEBAUT Marie-Anne	Corbinaie
CRETAU Agathe	Bourg	LE MOINE Marguerite	Fougerais
COIBAUT Marguerite	Corbinaie	MOREUL Jean Jacques	Kbugand
COIBAUT Mathias	la Touche	COUDÉ Julien	Pendheuc
TRAMENEUC Marie-Anne	Fougerais	COISBOT Cécile	la Touche
GROSEIL Marie	Ville au Lop	HERVÉ Julien	Ville au Lop
GROSEIL Jérôme	Fougerais	COUDRAY Michel	Ville d'Héré
TEMPIER Julien	le Plessis	FOLIART Barbe	Fougerais
GROSEIL Hélène	Ville d'Héré		



Ils nous ont quittés :

GROSEIL Pierre	5 semaines	Folleville	NORMAND Julienne	64 ans	Ville d'Héré
CERTAIN Marie	18 mois	Ville d'Héré	NOGUES Françoise	10 ans	la Noë
LOHÉAS Rose	56 ans	Ville es Moreux	CERTAIN Toussaint	8 mois ½	Ville d'Héré
COIBAUT Marguerite	8 jours	Corbinaie	ORÉAL Jeanne	28 ans	Pendheuc
PENHOUE Mathurine	32 ans	Fougerais	MERCIER François	6 ans	Fougerais
TRAMENEUC Louis	67 ans	Fougerais	FOLIARD Barbe	10 jours	Fougerais
MACÉ Marie-Madeleine	1 an	Ville au Lop	COIBAUT Julien	82 ans	Ville d'Héré



Ils se sont unis :

COUDRAI Jean - Brignac & COIBAUT Julienne - BRIGNAC
 PERRIN Mathurin - Brignac & GUILLEMOT Ivone - Brignac
 CHAUMORCEL Barthélémy - Brignac & TEMPIER Marie - Brignac

Brignac, il y a 150 ans (1869)



Ils sont nés :

JOUET Marie-Sainte	Ville es Moreux	SOHIER Victoire	Ville Serin
MERCIER Pierre	Fougerêts	JUMEL Philomène	Ville Serin
PENCOLÉ Eugène	Ville es Moreux	DELALANDE Victorine	Pennedeuc
BONNET Victorine	Ville Serin	POSNIT Mathurin	la Noë
LEGOFFE Philomène	Bourg	FEAUTAIL Joseph	Ville es Moreux
GROSEIL Joseph	Kbugand	GEFFROS Marie-Madeleine	la Noë
DINEL Arsène	Folleville	COLLET Victor	Corbinaie
JAGU Jean Baptiste	Ville es Moreux	GEFFROS Joséphine	Corbinaie
DELUGEARD Constance	Kbugand	MERCIER Henri	Fougerêts
DINEL Jeanne	Corbinaie	TEMPIER Marie-Françoise	Coéfférot
LORIX Marie-Louise	le Plessis		

Ils nous ont quittés :



LARELLE Pierre	3 ans	Ville Serin	SEVESTRE Jean	69 ans	la Noë
ECHELARD Pierre	19 mois	Bourg	CHARTIER Perrine	66 ans	Ville Déré
PENCOLÉ Marie	8 mois	Folleville	GUILLEMOT Alexandre	42 ans	Vieux Ville
CHASLES Constance	6 mois	Corbinaie	BRANDÉHO Alexandrine	2 ans	Perqué
JOSSE Pierre	71 ans	Vieux Ville	MOREUL Anonyme)	Jumeaux	Ville Déré
CHASLES Louis	67 ans	Perqué	MOREUL Anonyme)	nés sans vie	Ville Déré
RUELLO Marie	76 ans	Pennedeuc	GICQUIAUX Anne	55 ans	Luidelon
MERCIER Pierre	4 mois	Fougerêts	POSNIT Mathurin	4 mois	la Noë
HERVÉ Julien	64 ans	Kbugand	DAUGUET Perrine	71 ans	Ville Serin

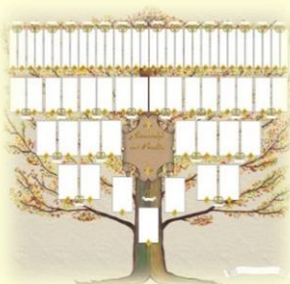


Ils se sont unis :

GUILLEMIN Julien - la Noë, Brignac & FOLLIARD Marie-Françoise - la Marglas, Brignac
 JOSSE Mathurin - Vieux Ville, Brignac & MÉNAGÉ Marie-Sainte - Ville es Moreux, Brignac
 SERVIGÉ Joseph - Ville es Turniaux, Ménéac & MORIOT Jeanne, Brignac



Vous désirez retrouver vos lointaines racines,



Contactez
 Josette Trémé Gapihan

Par l'intermédiaire
 De Laurent à la Mairie
 Au 02 97 22 80 88

L'Etat Civil 2019

L'Equipe Municipale adresse ses :

Félicitations aux Parents de :

Noéline, Léna MARTEIL – Née le 28 août 2019 à Rennes

Vœux de Bonheur à :



*Stéphane, Pierre, Maurice PERROTIN et Nathalie, Hélène DUMAINE
Le 23 mai 2019*

*Benjamin KWIATKOWSKI et Lisette POVTOT
Le 15 août 2019*



Sincères condoléances à la famille de :

Lucie, Joséphine COLIN née WAGNER, le 24 décembre 2018 à Vannes, 96 ans

Albert, Charles DOYEN, le 17 janvier 2019 à Brignac, 76 ans

Claude, Marcel, Roger, Monique, Marie GUILLARD, le 23 janvier 2019 à Noyal-Pontivy, 71 ans

André, Ange, Marie CHASLES, le 7 février 2019 à Mauron, 91 ans

Antoine, Arsène, Joseph, Marie LOHEAS, le 28 février 2019 à Ménéac, 89 ans

René, Alexandre, Louis, Marie GROSEIL, le 2 avril 2019 à Saint-Malo, 77 ans

Daniel, Désiré, André, Denis JEHANNET, le 4 avril 2019 à Noyal-Pontivy, 71 ans

Denise, Francine, Marie, Joseph BELOT née BONNET, le 8 avril 2019 à Merdrignac, 91 ans

Jean, Fernande, Marie SAMSON, le 13 juillet 2019 à Les Brouzils, 77 ans

Denise, Anna, Désirée, Marie MARMIGNON née CHAUMORCEL, le 6 août 2019 à Merdrignac, 93 ans

Joséphine, Marie VIVIER née GUILLEMOT, le 2 septembre 2019 à Illiers-Combray, 96 ans

Les photos sont publiées avec l'accord des personnes concernées et qui ont répondu à notre requête.



Au revoir Marie

*Marie Delatouche, née Collet est née à Evriguet
(Villeneuve) en 1921.*

*En 1927 elle arrive à Brignac avec ses parents
Arsène et Noémie à la Corbinais.*



1945, Marie épouse Eugène Delatouche et le 20 janvier 1951 ils s'installent à Brignac, à la place de Jean Demeuré avec comme enseigne : Café, Électricité, Marchand de Vélos, Machines Agricoles. Puis ils agrandissent leur commerce avec l'épicerie en 1958, le tabac en 1969 et le dépôt de pain en 1982, c'était « Chez Marie ».

Eugène avait créé la section des Anciens Combattants de Brignac à son retour de captivité et il en était le porte-drapeau, à son décès en 1979, Marie toujours dépositaire du drapeau, a repris le flambeau afin que cette section perdure, elle en devient la secrétaire jusqu'en 2003.

En 2003, après 52 ans de bons et loyaux services, Marie décide de prendre une retraite bien méritée. Lors de son départ le Maire de l'époque Jean-Pôl Gaudaire lui rendait hommage par ces mots : « Si Brignac a toujours une âme c'est un peu grâce à toi Marie »

Marie a permis à Brignac de garder un commerce de proximité qui perdure aujourd'hui avec la Maison de Manon.

Marie nous a quittés le 5 novembre 2019, après une vie bien remplie. Nous garderons le souvenir de Marie souriante, nous accueillant dans son commerce.



"Chez MARIE"



Les Dates à Retenir

Vœux du Maire (salle « le Verger »)

5 janvier 2020 à 11 heures

Repas des Chasseurs « à emporter »

1er Mars 2020

Elections Municipales

15 et 22 mars 2020

Kermesse de l'école Marie-Louise Gastard

5 Avril 2020

Lâcher de truites inter-associations

19 Avril 2020

**Marché de printemps et
Journée portes ouvertes de
l'école Marie-Louise Gastard
2 Mai 2020**

Commémoration du 8 mai 1945

8 Mai 2020 à 11 heures

Vide grenier :

Amicale Laïque et Marchous de Brigna'

17 mai 2020

Rando « les Marchous de Brigna »

13 Septembre 2020

Repas des Aînés :

27 Septembre 2020

Calendrier Scolaire 2019/2020

Noël :

Du vendredi 20 décembre 2019 au soir

Au lundi 6 janvier 2020 au matin

Hiver :

Du vendredi 14 février 2020 au soir

Au lundi 2 mars 2020 au matin

Printemps :

Du vendredi 10 avril 2020 au soir

Au lundi 27 avril 2020 au matin

Été :

Le vendredi 3 juillet 2020 au soir





LE BONHOMME DE NOËL

Je connais un vieux bonhomme

Qui marche à tout petits pas

Je sais comment il se nomme

Mais je ne le dirai pas



Il porte de grandes bottes

Sur la tête un capuchon

Et sur le dos une hotte

Mais je ne dis pas son nom



Passant par la cheminée

Il apporte des jouets

Pour toute la maisonnée

Mais je ne dis pas qui c'est



Qui est donc ce vieux bonhomme

Qui chaque année vient du ciel ?

Je sais comment il se nomme

C'est le bon papa Noël





Les textes ont été rédigés par :

Armelle, Bernard, Josette, Laurent, Martial, Maryvonne, Olivier, les membres des Associations

Bulletin Municipal n° 47

2^e semestre 2019

Siège Mairie – 1, Place du Souvenir – 56430 BRIGNAC - ☎ : 02.97.22.80.88 - mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet : brignac.bzh

Directeur de la publication : Martial LE BRETON